

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Assemblée nationale : la révision du Code du travail en discussion

LA ministre de l'Emploi, Madeleine Berre, et sa ministre déléguée, Aubierge Sylvine Ngoma, étaient face aux députés, membres de la Commission de la Santé, de l'Éducation et des Affaires sociales et culturelles, présidée par Angélique Ngoma.

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

Le projet de révision du Code du travail gabonais est dans une nouvelle phase, après son adoption en Conseil des ministres. Le texte est désormais à l'Assemblée nationale. Hier, les membres de la Commission de la Santé, de l'Éducation, et des Affaires sociales et culturelles de ladite institution ont auditionné les membres du gouvernement en charge du dossier. Notamment la ministre de l'Emploi, de la Fonction publique, du Travail et de la Formation professionnelle, Madeleine Berre. Cette dernière était accompagnée de sa ministre déléguée, Aubierge Sylvine Ngoma.



Les ministres Madeleine Berre et Aubierge Sylvine Ngoma (g), et la députée Angélique Ngoma.

Occasion pour les hôtes des parlementaires de présenter et défendre ce texte qu'elles ont d'ailleurs appelé "Code progressiste". Soulignant que la présente mouture soumise à l'examen des députés "a été adoptée par un consensus général de l'ensemble des partenaires sociaux matérialisés par la signature du projet de loi par toutes les parties prenantes, lors de la dernière étape de la

concertation le 30 décembre 2020".

Dans son exposé des motifs, la ministre Madeleine Berre a rappelé aux députés que ce Code présente plusieurs avantages. Entre autres : le renforcement des principes de protection des droits des travailleurs, la lutte contre les discriminations et la suppression des inégalités hommes-femmes ; l'ouverture du travail formel à de nou-

velles catégories de travail ; la limitation à 2 ans maximum du contrat à durée déterminée (au lieu de 4 ans) ; l'instauration du dialogue social ; la création des contrats flexibles favorisant l'employabilité et l'insertion professionnelle tels le contrat d'apprentissage insertion professionnelle, le contrat professionnel, le contrat adaptation professionnelle ou reconversion professionnelle, le contrat en

alternance.

À cela on peut ajouter la codification de la rupture amiable, impliquant la volonté de l'employeur et celle de l'employé ; la consécration du dialogue social ; la codification du service minimum obligatoire en garantissant le respect de celui-ci, et visant à éviter les dommages irréversibles qui pourraient compromettre gravement les intérêts professionnels ; etc.

Comme cela est de coutume lors des auditions des membres du gouvernement, l'exposé des motifs de Mme Berre a suscité des interrogations chez les députés. Les préoccupations exprimées tournent entre autres autour des licenciements abusifs, le sort des employés de Sogatra qui subissent des arriérés de salaires de plusieurs mois ; etc. Désormais, le texte est à l'examen des députés.

Miroir du gouvernement

Prendre le taureau par les cornes

APRÈS plus d'un mois d'absence, nous sommes très heureux de vous retrouver dans le cadre de ce rendez-vous hebdomadaire dédié, comme son nom l'indique, au décryptage et à l'analyse de l'action du gouvernement.

Et pour cette reprise, il nous est apparu utile de revenir sur la situation à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). En nous interrogeant, plus exactement, sur les pistes que le gouvernement entend explorer pour résorber le déficit de la CNSS. Car, si on n'y prend garde, cette structure pourrait, à terme, ne plus honorer ses obligations en matière de paiement de pensions de retraite.

D'autant que, à en croire le directeur général de cette entreprise publique, les dépenses sont nettement supérieures aux recettes. À telle enseigne que chaque trimestre, cette structure se voit contrainte de "rechercher 5 à 6 milliards de nos francs. Soit 2 à 3 milliards par mois".

Une situation qui pourrait empirer, vu que celle-ci ne serait que la résultante du déséquilibre né entre les départs à la retraite et la création d'emplois. Et au regard de la situation économique actuelle de notre pays, l'embellie ne devrait pas être pour bientôt.

Derrière cette situation, tout le monde l'aura compris, se pose, en filigrane, le problème de financement des retraites dans notre pays. Fondé sur le mode de la répartition, en ce sens que les cotisations des travailleurs en activité servent au paiement des pensions, celui-ci présente des limites depuis de nombreuses années. D'aucuns estiment même qu'il est presque à bout de souffle.

C'est dire la nécessité pour le gouvernement de proposer les voies et moyens d'assurer, de manière pérenne, l'équilibre financier et la soutenabilité du système de paiement de pensions dans notre pays. Au besoin, en

réduisant de façon significative la masse salariale de la CNSS. D'autant que, selon de nombreux experts, celle-ci est un élément non négligeable dans le calvaire enduré par de nombreux affiliés à la Caisse.

C'est à croire que tous les séminaires et autres ateliers organisés par le passé et visant à trouver des solutions à cette situation n'ont servi à rien. Au gouvernement donc de prendre le taureau par les cornes. Il y va de la survie de notre système de paiement de pensions, donc de celle de nombreux travailleurs qui ne demandent qu'à jouir paisiblement et tranquillement d'une partie du fruit de leur labeur.

J.KOMBILE MOUSSAVOU